

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 5 (1932)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Nouvelles des Sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos jardins.

Par suite de l'hiver tardif dont nous avons été gratifiés, nos jardins n'ont pas encore pris leur parure de printemps. Une bonne partie des semis et plantations que nous avons indiqués dans le précédent numéro n'ont pu être exécutés. On continuera donc à semer des carottes, laitues pommées et romaines, radis poireaux; on terminera la plantation des oignons. Afin d'échelonner la récolte des pois, on sème des variétés à *graines ridées*, de même que des *Mangetout*. Les navets montent rapidement en été, aussi n'en sème-t-on que quelques graines dans un endroit ombragé. Pour remplacer les épinards, on fait un semis de *bettes à tondre* ou bien de *tétragone*. Ce dernier légume se sème en pots dans un endroit abrité; on le met en place en mai lorsque les gelées ne sont plus à craindre. Les *scorsonères* se sèment dans une terre labourée profondément, en lignes espacées de 25 à 30 cm.; la graine sera bien plombée. Vers fin avril, il est temps de semer la *chicorée de Bruxelles* en ligne; la graine doit être peu recouverte.

Pour ceux qui élèvent leurs plantes de légumes: à la fin du mois, on sème en pleine terre les *choux-fleurs* pour l'automne, *choux de Bruxelles*, *choux rouges*, *choux blancs* pour la choucroute, *choux-navets*. On utilisera les endroits ombragés pour mettre la *chicorée amère*, *persil*, *cerfeuil*, etc.; enfin tous ces petits légumes dont on a souvent l'emploi dans un ménage.

On plante les premiers *choux-fleurs hâtifs*, *choux blancs hâtifs*, *laitues pommées* et *romaines*. Lorsque la terre sera bien «essuyée», on terminera la plantation de *pommes de terre hâtives*. On plante les nouveaux oeillets d'*artichauts*, en ayant soin de les enterrer peu profondément.

Ayez soin d'arracher vos *poireaux* avant qu'ils ne montent à graines et engrangez-les.

Dans nos plates-bandes, les plantes fleuries sont nombreuses: *jonquilles*, *narcisses*, *tulipes*, *jacinthes*, etc.; dans les arbustes, les *forsythias*, *cydonias*, *cytises*, etc. égayent le paysage; les massifs sont garnis de *myosotis*, *pâquerettes*, *pensées*, et font un très bel effet.

On plante les *œillets Chabaud* semés en automne, ainsi que les *glaiëuls*.

On peut semer sans crainte la plupart des plantes annuelles, telles que *pois de senteur*, *centaurées*, *cosmos*, *immortelles*, *œillets de Chine*, *mufliers*, *capucines*, *résédas*, *tagètes nains* et *élevés*, etc.

On peut encore semer les gazons.

En avril, on plante encore les arbres et arbustes à feuillage persistant et les *conifères* en général. Les arbustes qui ont souffert des rigueurs de l'hiver, soit *laurelles*, *troènes du Japon*, *fusains*, etc., seront rabattus sur le vieux bois. D.

Nouvelles des Sociétés.

Société pour l'Amélioration du Logement, Genève.

Assemblée générale du 18 mars 1932, au local de la Taconnerie.

M. le Président Dr Betchov donne lecture de son rapport sur l'exercice de 1931.

M. Ch. Boveyron communique les résultats financiers, et MM. Dubois et Lapp, commissaires-vérificateurs, déposent leur rapport, approuvant les comptes et proposant la décharge au Comité pour sa gestion.

Personne ne demandant la parole, ces rapports et les comptes sont approuvés, avec des remerciements de M. le Dr Audeoud pour le Comité.

Il est procédé à la nomination des membres du Comité. Les membres actuels, auxquels est adjoint M. Roger Rehffous, sont réélus.

Le Comité se compose donc de: MM. Alfred Archinard; Louis Archinard, ingénieur; Dr H. Audeoud, Dr N. Betchov; Charles Boveyron; Léon Boyv, architecte; Dr H. Cristiani; Guillaume Fatio; Emile Favre, architecte; A. Hoehel, architecte; R. Huelin; W. Mentha; H. Minner, architecte; Dr Montandon; Eugène-A. Naville; Paul Naville; Dr Daniel Oltramare; Dr Hugues Oltramare; R. Rehffous; Francis Reverdin; Dr H. Revilliod; Alfred Roch, architecte; Schwerz; Dr Emile Thomas; Louis Vincent; Dr Laurent Zoppino.

MM. Dubois et Magnin sont élus comme commissaires-vérificateurs.

Après la séance administrative, M^{lle} Chenut a bien voulu accepter de faire part aux membres de la société de ses expériences, comme infirmière visiteuse, des conditions de vie qu'elle a pu observer dans les nouveaux logements économiques. Elle relate la diversité des situations et occupations des habitants, les avantages de confort que les nouveaux logements apportent à ceux-ci, et la manière dont ils les entretiennent. Il faudrait commencer par les éduquer et leur apprendre les règles d'une bonne hygiène et des soins élémentaires à apporter pour conserver aux logements leur propreté. A cet égard il serait utile d'intéresser les organisations comme l'Union des Femmes, et d'autres analogues, à surveiller la marche des nouveaux quartiers économiques, et à y encourager le bon ordre,

Rapport du Président pour 1931.

Mesdames et Messieurs,

L'activité de notre Société ne saurait être la même une année après l'autre; elle passe bien plutôt par des périodes alternantes de plus grande activité extérieure et de calme relatif.

Tantôt la question du logement, à Genève, traverse une période aiguë: il s'agit d'élaborer une nouvelle loi touchant à la matière, ou bien quelque grand mouvement d'opinion ou quelque initiative gouvernementale ont-ils entrepris de résoudre un ou plusieurs des problèmes qui se posent à propos du logement. Nous nous devons alors de participer à l'élaboration de la loi par nos suggestions et la documentation que nous pouvons fournir, de faire entendre les raisons d'hygiène qui doivent prévaloir dans les solutions pratiques que l'on adoptera. Telle fut notre attitude lors de l'élaboration de la loi de 1929, et lors du grand mouvement des logements qui aboutit, il y a peu d'années, à la condamnation prononcée sur nombre de logements insalubres et à leur remplacement — qui se poursuit encore à l'heure actuelle — par des logements économiques.

En ce qui nous concerne, l'exercice écoulé ne fut pas de ce type. Il s'agit plutôt d'une de ces périodes de calme relatif où notre activité reste plutôt intérieure: examen général de l'état momentané de la question du logement, documentation sur l'évolution technique au point de vue de l'hygiène, du confort et de l'économie.

Quelles sont donc, à l'heure actuelle, les questions qui paraissent les plus urgentes à résoudre dans ce domaine? Le problème de la *réduction de la transmission des bruits à l'intérieur des habitations* fera bientôt, nous croyons pouvoir vous l'annoncer, l'objet d'une conférence dans notre ville, par une voix des plus autorisées.

Nous pourrions bientôt aussi voir offerte à l'habitation une *construction de tendance toute moderne*, où les façades de verre remplacent nos murs aux chiches ouvertures. Quel en sera le succès chez nous? quels témoignages les occupants de cette « maison de verre »

nous apporteront-ils après quelques mois ou quelques années? Autant de questions de grand intérêt, dont dépend en somme l'orientation future — plus ou moins lointaine — du logement.

Enfin, l'on ne saurait nier que la grosse question en matière de logement est actuellement une *question de loyers*. Ces tout derniers jours, les loyers faisaient l'objet de discussions au Grand Conseil de Genève, de même qu'ils avaient précédemment fait l'objet d'études au sein du gouvernement à Berne. Dans le dérèglement mondial dont nous souffrons, il est bien certain que l'on voit les loyers maintenir des positions élevées que ne justifient ni une insuffisance de l'offre, ni une surabondance de demandes, ni une prospérité générale croissante! Il y a là pour nous de graves constatations à faire, et il me paraît qu'une de nos tâches les plus impérieuses est d'examiner cette situation complexe et d'essayer de collaborer, dans notre modeste sphère, à son assainissement.

Cependant, nous avons pu saluer, au cours de cet exercice, une réalisation pratique, à laquelle il nous a été donné d'apporter quelque collaboration: je veux parler de la Fondation de la Cité-Vieillesse, au chemin Vieusseux. Vous savez qu'il a été ouvert là un ensemble de 160 petits logements, destinés à des personnes âgées et isolées, et ayant un prix de location bien inférieur au marché habituel des appartements. Environ 120 de ces logements sont occupés, la plupart des appartements restants sont retenus.

Peut-être l'un ou l'autre d'entre vous s'étonnera-t-il que j'ose dire que nous ne sommes pas, momentanément, dans une période de grandes réalisations pratiques, alors qu'un immense espace — l'ancien quartier du Seujet — attend que l'on dispose de lui. Mais je vous dirai que ce n'est pas tant là notre affaire que celle du gouvernement et des urbanistes; notre rôle commencera lorsqu'il s'agira de nous prononcer sur la valeur des projets qui seront mis en avant, et de voir

lesquels de ces projets font prévoir les conditions d'habitation les plus favorables.

* * *

L'examen des questions du logement demande la collaboration de tant de disciplines différentes (financières, techniques, sanitaires, etc.), que votre président a été heureux de voir assister aux séances du comité des représentants de ces disciplines si variées. Il tient à les remercier les uns et les autres, tout particulièrement notre dévoué et toujours exact secrétaire, M. F. Reverdin.

Au rédacteur de notre revue l'«Habitation», M. H. Minner, je voudrais aussi dire, à titre tout à fait personnel d'ailleurs, bien que je sois sûr que vous le pensez avec moi, que notre revue est intéressante et instructive à lire, et que ceux d'entre nous qui ne sont pas des techniciens de la construction y trouvent néanmoins des renseignements parfaitement clairs.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de terminer ce bref rapport en vous disant que le nombre de nos membres est actuellement de 198. Notre recrutement est insuffisant et ne maintient pas nos effectifs au taux stationnaire qui serait encore au-dessous de ce que nous souhaiterions. Aussi vous demandons-nous d'apporter à votre comité, à côté des idées, des désirs, des simples questions qui témoignent de votre intérêt aux choses de notre société, de nouveaux adhérents. L'aide financière ne sera que modique, vu la cotisation peu onéreuse que nos adhérents ont à payer. Mais ce sera pour votre comité un encouragement puissant que de se sentir soutenu par un nombre croissant de sociétaires; il ressentira d'autant plus d'assurance, il saura donner d'autant plus de poids à ses démarches, qu'il aura le sentiment de parler au nom d'un groupement nombreux de personnes, s'intéressant individuellement aux questions hygiéniques et sociales si importantes, si complexes, que notre société s'est donné pour tâche d'aider à résoudre.

Société Coopérative d'Habitation, Lausanne.

Assemblée générale du 9 mars 1932.

Extrait du Rapport sur l'exercice 1931.

Locataires.

Malgré la pléthore actuelle des logements à Lausanne, nous n'avons enregistré, en 1931, que dix mutations, soit 4,5 % des logements. C'est le chiffre le plus bas que nous ayons enregistré depuis 1925 et ceci malgré l'augmentation de plus du double du nombre de nos logements depuis cette date. Nous voyons là une preuve évidente de la satisfaction de nos locataires et espérons qu'elle continuera à se manifester à l'avenir. Les mutations se répartissent comme suit: Cour, 7, Ouchy, 2, Prélaz, 1 (maison familiale). La Commission des locataires s'est occupée de trois conflits qui se sont tous terminés par le départ volontaire des locataires ayant occasionné le conflit.

Nous avons pu constater dans un cas que certains locataires contestaient à des membres du Conseil d'administration habitant un groupe, le droit de faire des observations justifiées. Nous sommes d'une opinion contraire et estimons qu'il est du devoir d'un membre du Conseil d'intervenir à bon escient quand il estime que des abus se commettent. Ce faisant, il aidera au surveillant du groupe à accomplir sa tâche ingrate et souvent peu facilitée par certains locataires plus soucieux de leurs aises que des intérêts généraux de l'ensemble. Les coopératives ont malheureusement toujours parmi leurs sociétaires certains locataires qui se croient tout permis à partir du moment où ils jouissent d'un logement. Nous n'admettrons jamais cette mentalité qui est une source perpétuelle de chicanes et peut mettre en danger la bonne harmonie de tout un groupe.

A part une ou deux exceptions, la rentrée des

loyers a été très régulière. Aucune perte n'est à enregistrer pour l'année écoulée.

Finances.

Le résultat de cet exercice est très satisfaisant, malgré les grosses dépenses occasionnées par les réparations de toute une série de logements de Prélaz, la réfection extérieure du groupe d'Ouchy et celle des façades de l'avenue de Morges en Prélaz.

Le bénéfice net se monte à 19,502 fr. 45, légèrement supérieur à celui de 1930. Nous proposons de le répartir comme suit: 10 % au fonds de réserve: 1950 fr., au compte mobilier: 330 fr. 40, au fonds d'entretien: 17,000 fr. et le solde de 222 fr. 05 à la réserve spéciale.

Etant donné la crise du chômage qui sévit, le Conseil d'administration a décidé d'allouer la somme de 500 fr., pris sur le bénéfice en faveur de l'œuvre de secours aux chômeurs.

Le capital versé s'élève à 604,796 fr. 80, en augmentation de 34,483 fr. sur 1930. N'oublions pas toutefois que le capital social investi dans nos constructions — sans compter Couchirard — se monte à 667,200 francs, représentant 2224 parts. Il y a donc encore un découvert de 62,403 fr. à récupérer et environ 100 parts à souscrire pour couvrir entièrement le capital engagé.

Nous ne pouvons donc pas renoncer à une application très stricte des statuts en ce qui concerne le remboursement des parts et nous invitons tous les sociétaires à rester fidèles à notre société. Le marché actuel de l'argent fait du reste de nos parts un excellent placement avec leur intérêt à 4 %.

Nous recevrons avec plaisir des nouvelles souscriptions de parts de nos sociétaires. L'émission d'obligations dans un avenir très rapproché a fait l'objet d'une étude approfondie. Cette innovation soulève tou-

tefois un problème très délicat et devra encore être attentivement examinée.

Passant en revue rapidement certains postes du bilan et des comptes, voici ceux que nous pensons utile de commenter:

1. *Frais généraux et d'administration.* — L'augmentation s'explique surtout par le supplément de dépenses occasionné par le rapport illustré et les diverses manifestations qui ont célébré le X^{me} anniversaire. En outre, nous y avons joint le poste « frais de gérance ».

2. a) *Frais d'entretien Prélaz.* — Ce poste comprend la plus grande partie des dépenses de remise à neuf d'une série de logements et de la réfection des carrelages de tout un groupe.

2. b) *Frais d'entretien Ouchy.* — Une petite partie seulement des frais de réfection de façades a été comptabilisée en 1930. D'autre part, cet exercice supporte les frais de pose des garde-manger, soit environ 2000 fr.

Enfin, les frais de voirie, éclairage extérieur et indemnités de surveillance seront désormais compris dans le poste « entretien » de chaque groupe.

Nous avons décidé de prélever sur le fonds d'entretien la somme de 18,000 fr. (le 5 %) à titre de subvention autonome à attribuer à la seconde étape Montolivet dont le coût de construction s'élève à 352,000 fr. environ.

Les craintes que nous exprimions dans notre rapport précédent en ce qui concerne les impôts se sont réalisées en partie. Le Conseil d'Etat a admis notre requête tendant à nous reconnaître le caractère de mutualité et a consenti à imposer différemment les groupes bon marché de ceux dits « soignés ». Malgré cela, nous enregistrons une augmentation d'impôts d'environ 3500 fr., résultant d'une modification d'interprétation de la loi d'impôt actuelle et de l'application de la loi d'impôt complémentaire sur les immeubles. Il en découle que la légère diminution de nos intérêts hypothécaires, à partir de 1931, est presque entièrement absorbée par cette augmentation d'impôts. Il ne serait donc pas possible d'en faire bénéficier les loyers. Nous sommes les premiers à le regretter, quoique la baisse du taux d'intérêt ne représente qu'à peine 20 fr. par logement.

N'oublions pas, d'autre part, que nos fonds de réserve vont subir un rude assaut lors du paiement de la subvention autonome de 150,000 fr. pour Couchirard, et que toute diminution de recettes mettrait en danger l'exécution de cet engagement.

Nous avons contracté sur les deux derniers bâtiments de Montolivet une hypothèque en 1^{er} rang de 200,000 francs, auprès de la Société suisse d'assurance sur la vie à Bâle et un 2^{me} rang de 82,000 fr. auprès de la Caisse de secours et pensions C. F. F. La Banque Populaire Suisse nous a ouvert un crédit de construction d'un million pour Couchirard.

Constructions.

Nous avons achevé en juin la seconde étape de Montolivet, comportant douze appartements de trois chambres et quatre de cinq chambres, tous occupés. Ce groupe est actuellement terminé et se compose de quarante-neuf logements, dont trois maisons familiales. Nous comptons que l'installation du chauffage au mazout, une fois mise au point, rendra les services que nous en attendons.

Nous avons aussi introduit dans ce groupe quelques bouilleurs électriques à forfait, récemment lancés sur le marché par le service électrique. Cette innovation, quoique un peu plus coûteuse que les appareils au compteur, donne pleine satisfaction à ceux qui la possèdent, et nous pensons, après la période d'essai, la proposer à tous les locataires qui n'ont pas encore un service d'eau chaude, moyennant une légère redevance. Tous ceux que cela intéresse peuvent déjà s'annoncer auprès du comité ou des surveillants de groupe.

Le Conseil communal ayant ratifié la convention conclue entre la municipalité et notre société concernant le groupe de Couchirard, nous avons décidé de le mettre en chantier en une seule fois, étant donnée la complication qu'entraînait la construction en deux

périodes. Nous avons décidé d'installer dans ce groupe le chauffage central général au mazout. En raison des simplifications qu'elle permet dans la construction et le plan financier s'y prêtant, cette innovation sera certainement appréciée par quantité de locataires qui trouveront leur logement chauffé en rentrant du travail; elle augmentera aussi la sécurité de nombreux parents.

Le premier coup de pioche a été donné le 12 octobre et nous comptons que tous les logements, au nombre de cent vingt-cinq, seront prêts pour le 24 septembre. Toutes les communications concernant ce groupe sont faites au fur et à mesure dans l'*Habitation*. Les logements de deux chambres sont presque tous retenus; par contre, il y a encore un certain nombre de logements de une et trois pièces disponibles, qui seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Nous rappelons que la gain maximum admis par la Commune pour les locataires de Couchirard est de 4500 francs.

Nous proposons à l'assemblée générale de ne pas appliquer aux locataires de Couchirard l'obligation de souscrire des parts de locataires, étant donné le caractère spécial de ces logements. Nous avons tenu compte de cette proposition dans le plan financier de ce groupe.

La demande de logements à Ouchy restant assez forte, nous avons offert à la Municipalité de lui acheter la parcelle restant du Pré d'Ouchy, au sud de nos immeubles. Le prix élevé demandé nous a fait d'abord hésiter, mais la perspective de pouvoir construire sur cinq étages en hauteur rentant beaucoup mieux le terrain, nous avons finalement accepté les conditions municipales, soit 35 fr. le m² pour le terrain utilisable. Ces constructions feront partie du groupe d'Ouchy et comprendront environ quarante logements dans trois immeubles contigus.

Nous pensons les mettre en chantier à fin 1932, à moins de décision contraire de l'assemblée générale et sous réserve que la situation générale le permette.

Nous avons aussi eu l'occasion d'acquiescer à de bonnes conditions des terrains de l'hoirie Brandenburg sis au chemin de Fontenay. On nous demande, en effet, constamment des logements à proximité de la gare et les terrains en question risquaient de nous échapper si nous attendions trop longtemps. Il n'est pas question d'y construire pour le moment, mais nous estimons de notre devoir de nous assurer un lot relativement important où nous puissions faire une opération d'ensemble, quand le moment sera favorable et cela d'autant plus que nos démarches et études en vue de constructions dans les quartiers de l'ouest n'ont pas pu aboutir pour diverses raisons.

On peut se demander si cet achat se justifie dans les circonstances actuelles. Il est certain que la surabondance présente de logements confortables nous préoccupe. Nous ne pensons toutefois pas mettre de nouveaux logements soignés sur le marché avant que la situation soit redevenue normale, et nous ne le ferons que très prudemment. D'ores et déjà, nous projetons de construire à Ouchy, en majorité des logements à prix modérés, type Cour, et si possible avec des loyers approchant ceux du groupe déjà construit. Ce type de logement nous est constamment demandé et nous croyons que c'est celui-ci que notre société devra surtout construire à l'avenir, car il n'existe qu'en nombre restreint sur le marché.

Nous estimons que nous ne devons pas suivre l'engouement actuel pour les logements de luxe dont le prix de location dépasse, la plupart du temps, les moyens des locataires qui les occupent. C'est dans ce genre de logements qu'une crise se fera sentir d'abord; elle sera peut-être salutaire et ramènera les exigences de toute une catégorie de locataires — et de propriétaires aussi — à des proportions plus modestes. Il est bien évident que si une crise générale devait se produire, nous suspendrions toute construction jusqu'à des temps meilleurs.

Lausanne, février 1932.

Au nom du Conseil d'administration:

M. WEISS, président.

Compte de Profits et Pertes pour 1931

RECETTES:		DÉPENSES:	
Loyers encaissés:		Frais généraux et d'administration . . .	Fr. 9,349.35
Prélaz	66,014.10	Frais d'entretien: Prélaz	12,197.80
Ouchy	34,097.50	» » Ouchy	8,567.95
Cour	66,000.—	» » Cour	4,091.40
Fleurettes	30,438.—	» » Fleurettes	1,389.95
Montolivet	57,834.80	» » Montolivet	870.90
Trabandan	253.50		
	Fr. 254,637.90	Eau, électricité	» 27,118.—
Intérêts créditeurs	» 5,079.55	Location du terrain de Prélaz	» 3,850.35
		Impôts et contributions	» 9,914.20
		Intérêts hypothécaires	» 124,024.20
		Amortissements	» 32,429.85
		Intérêts dus aux parts sociales	» 22,309.20
		Bénéfice net de l'exercice	» 19,502.45
	Total: Fr. 259,717.45		Total: Fr. 259,717.45

Bilan au 31 Décembre 1931

ACTIF:		PASSIF:	
Immeubles de Prélaz	835,957.40	Capital social versé	Fr. 604,796.80
» d'Ouchy	420,290.—	Fonds de réserve	» 30,056.80
» de Cour	752,102.90	Emprunts hypothécaires	» 2,794,962.15
» des Fleurettes	414,570.70	Compte de crédit	» 120,391.50
Imm. du Trabandan (terrain)	40,000.—	Loyers payés à l'avance pour 1932	» 16,570.50
Imm. de Fontenay (terrain)	128,871.—	Intérêts dus aux parts sociales	» 22,309.20
	Fr. 2,591,792.—	Compte d'amortissement	» 84,231.35
Compte de constructions (Montolivet et Couchirard)	1,158,240.25	Autres réserves et fonds:	
Amortissement extraordinaire par prélèvement sur réserves	18,000.—	Etat à fin 1931	79,105.19
	1,140,240.25	Prélèvement pour immeuble de Montolivet	18,000.—
Compte mobilier	» 331.40		
Avoir en banque	» 5,702.25	Compte d'attente	» 61,105.19
Avoir au compte de chèques	» 11,864.79	Bénéfice net de l'exercice	» 420.—
Loyers non réglés à fin 1931	» 1,158.—		19,502.45
Titres	» 2,711.05		
Solde en caisse	» 186.20		
	Total: Fr. 3,754,345.94		Total: Fr. 3,754,345.94

Tableau des logements construits par la société

	Année de construct.	Maisons locatives	Maisons familiales	Appart. de 4 chambres	Appart. de 3 chambres	Appart. de 2 chambres	Appart. de 1 chambre	TOTAL des logements	Magasins
Prélaz	1921	11 (dont 8 à 2 famille)	26	18	16	—	—	60	—
Ouchy	1923	6	—	—	18	18	—	36	—
Cour	1926	8	—	—	64	—	—	64	—
Fleurettes	1928	3	—	4	12	6	—	22	2
Montolivet	1930-31	6	3	12	34	—	—	49	—
TOTAUX		34	29	34	144	24	—	231	2
En construction:									
Couchirard	1931-32	10	—	—	69	49	7	125	2

Chronique

Voyages d'études de l'Association Internationale de l'Habitation dans l'Allemagne du sud-ouest et en Suisse.

L'Association Internationale de l'Habitation effectue du 2 au 16 juillet, un voyage d'études pour faire connaître aux participants l'Habitation et l'Urbanisme des villes les plus intéressantes de Suisse et du Sud-Ouest de l'Allemagne. Le voyage débute à Francfort-s.-M.; puis à Bâle, en passant par Mannheim, Heidelberg, Karlsruhe. Pour se rendre indépendant

du train, et pour mieux jouir des beautés des sites en Suisse, le voyage se poursuit, au-delà de Bâle, dans des autocars confortables. (Berne, Bienne, Fribourg, Morat, Lausanne, Genève, Montreux, Col du Pillon, Spiez, Interlaken, Brunig, Lucerne, Zurich, Winterthur).

Les frais de voyage s'élèvent à 535 fr. suisses pour les membres (25 fr. de cotisation, la Revue « Habitation et Construction » comprise); à 650 fr. suisses pour les non-membres (les voyages en train, en auto, en bateau; le logis et la table dans de bons hôtels ainsi que les pourboires sont inclus). Le Dr. H. Kampffmeyer, Secrétaire général, Francfort-s.-M., Hansa-Allee 27, fournit tous les renseignements complémentaires désirables.